



AVIS PUBLIC

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1441-086-001 à RV-1441-086-130 (hébergement touristique)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 2 mai 2023 les règlements suivants :

RÈGLEMENTS RV-1441-086-001 À RV-1441-086-130 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE RELATIVES À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES

Les Règlements RV-1441-086-001 à RV-1441-086-130 ont pour objet d'insérer au règlement sur le zonage de nouvelles dispositions relatives à l'exploitation d'un établissement de résidence principale. L'exploitation d'un tel établissement est autorisée pour l'ensemble du territoire de la Ville, à l'exception des zones résidentielles. Un établissement de résidence principale est cependant autorisé en zone résidentielle R-1 unifamiliale sous certaines conditions.

Les personnes habiles à voter ont été invitées par avis public à venir signer un registre ouvert le 30 mai 2023 demandant que l'un ou l'autre de ces règlements fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Le nombre de signatures requis n'ayant été atteint dans aucun des secteurs concernés, les Règlements RV-1441-086-001 à RV-1441-086-130 sont réputés avoir été approuvés par ces personnes conformément à la loi.

Les règlements ont reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de leur conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Ils entrent en vigueur à la date de la délivrance des certificats de conformité à leur égard, le 14 juin 2023.

CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 21 juin 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.37